

Vendredi 12 avril 1957.

Personnes morales, sociétés de personnes et raisons individuelles. Protection par des mesures conservatoires.-  
Protection des papiers-valeurs et titres analogues par des mesures conservatoires.

Département de justice et police. Rapport du 5 janvier 1957.  
Département politique. Rapport joint du 11 janvier 1957.  
Département des finances et des douanes. Rapport joint du 8 février 1957.  
Département de l'économie publique. Rapport joint du 23 janvier 1957.  
Département de justice et police. Avis du 29 mars 1957.  
Département politique. Rapport joint du 2 avril 1957.

Constatant qu'il y a accord entre les propositions du département de justice et police (teneur du 29 mars 1957) et les rapports-joints des départements consultés, le Conseil

d é c i d e :

1. Sont adoptés:

- a) l'arrêté concernant la protection par des mesures conservatoires des personnes morales, sociétés de personnes et raisons individuelles;
- b) Les deux arrêtés complémentaires;
- c) L'ordonnance d'exécution de l'arrêté indiqué sous a ;
- d) L'arrêté concernant la protection des papiers-valeurs et titres analogues par des mesures conservatoires.

Au Recueil des lois ad a, c et d.

Extrait du procès-verbal à la chancellerie fédérale pour exécution; aux départements politique, de justice et police et des finances et des douanes pour leur information.

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,

*Flückiger*

